

Ce que Innocent avait appréhendé, eut lieu en effet. Léon, qui mit le frein à l'arrogance des Templiers et sut dompter leur mutinerie, trouva le chemin ouvert pour s'emparer d'Antioche. Bien qu'il se fût engagé par traité et juré au Patriarche de mettre bas les armes, il se considéra comme libéré de tout par les événements qui venaient de s'accomplir. D'ailleurs, Léon se crut quitte de son serment et il crut pouvoir, soit par la ruse, soit par l'intermédiaire d'autres, s'emparer de cette ville qui fut cause de tant de catastrophes. Dans tous les cas, il ne voulut pas s'y montrer, car il voulut sauver les apparences.

La lettre de réprimandes d'Innocent à Léon, donnée le 22 Février de la seizième année de son pontificat, nous apprend comment Léon s'empara d'Antioche. D'après cette lettre<sup>219</sup>, il n'était pas allé s'en rendre maître en personne, il y avait envoyé une nombreuse armée et Roupin avec elle; cette armée devait placer celui-ci sur le trône<sup>220</sup>. Elle ne causa pas moins de dommages aux habitants ordinaires qu'aux ecclésiastiques d'Antioche, car elle leur emporta leurs biens, et, comme butin, une somme de plus de cent mille besants d'or (plus d'un million de francs). On ne dit pas où se trouvait alors le Comte, surnommé Bohémond IV, ni ce qu'il fit en ces circonstances. Innocent dans sa lettre, reprochait à Léon d'avoir violé le traité conclu, avant que le délai convenu ne fût expiré; il lui reprochait d'avoir chassé le nouvel archevêque de Tarse et d'avoir distribué les revenus de ce prélat à ses soldats, de n'avoir point tenu compte de l'anathème dont il avait été frappé pour s'être emparé des propriétés et des revenus des Templiers. Il lui conseillait ensuite, il le priait, il le conjurait de sortir de cette voie<sup>221</sup>, de rendre à ces derniers leurs biens, comme les siens au Patriarche d'Antioche. Il l'avertissait que si cette fois, il résistait encore, il avait donné l'ordre au Patriarche de Jérusalem et à l'Archevêque de Tyr d'excommunier doublement lui, Roupin et les principaux de ses conseillers. Le Pape avait écrit également au Roi de Jérusalem, à celui de Chypre et aux autres barons de fuir Léon et de chercher le moyen de faire rentrer les Templiers dans leurs biens.

Pendant que Léon était en dissension avec les Latins, il paraît qu'il aurait défendu formellement à tout étranger de sortir de ses Etats ou d'y rentrer sans une autorisation délivrée par lui-même. C'est du moins ce que nous rapporte le

---

<sup>219</sup> Lettres d'Innocent, XVI, 2.

<sup>220</sup> *In terram Antiochiæ, Rupinum nepotem tuum cum non parve exercitu transmisisti.*

<sup>221</sup> *Serenitatem tuam monemus, rogamus et exortamus in Domino, etc.*